

M. MacLean: Le ministre nous dira-t-il quand seront terminés les travaux dans l'île? Je pense qu'ils le seront à temps pour recevoir le nouveau transbordeur.

L'hon. M. Winters: Aucun contrat n'a encore été adjugé. Le programme porte sur deux ans et nous nous attendons à ce qu'il soit réalisé l'an prochain.

M. Nicholson: Je constate qu'il n'y a rien ici pour le Manitoba et la Saskatchewan. Je me demande si le ministre pourrait nous expliquer comment il se fait qu'il n'y ait rien pour ces deux provinces, eu égard aux \$15,000 de l'an dernier?

M. le président: Le crédit que j'ai appelé était la résolution 374 qui a trait à l'île du Prince-Édouard.

M. Nicholson: Je regrette, mais je pensais que vous les appeliez ensemble.

(Le crédit est adopté.)

375. Nouveau-Brunswick, \$2,125,000.

M. Bell: J'ai trois questions à poser que j'ai réservées, ainsi que je l'ai déjà indiqué au ministre vendredi dernier, pour l'examen de ce crédit. D'abord, je voudrais me renseigner au sujet du poste considérable de \$600,000 destiné à la baie Courtenay et qui est, je crois, l'un des plus importants crédits destinés aux provinces Maritimes. Quels sont les plans définitifs pour la baie Courtenay? S'agit-il simplement de poursuivre le dragage, ou le ministère envisage-t-il quelque projet pour lequel il utiliserait ce crédit considérable? On a beaucoup et souvent parlé dans la ville de la possibilité d'aménager un plus grand nombre de quais dans la région de la baie Courtenay, et le *board of trade* et d'autres organismes ont établi des plans à cette fin. Je voudrais savoir si l'on en tient compte pour ces travaux ou s'il s'agit simplement d'un dragage régulier.

L'hon. M. Winters: On ne songe ici à aucune expansion future; il s'agit simplement de pourvoir aux besoins immédiats.

M. Bell: L'autre question que je veux poser se rapporte au brise-lames de la pointe Negro, dont j'ai parlé vendredi dernier. J'ai dit qu'on laisse ce brise-lames se détériorer et je voudrais savoir si, chaque fois qu'il s'y fera un trou, on continuera à y jeter de la pierre ou si l'on a un programme de longue portée à propos de ce brise-lames. Le prolongera-t-on jusqu'à l'île Partridge ou sera-t-il finalement plus court qu'il n'est actuellement? Qu'entend-on faire à propos de cet important brise-lames qui s'étend à travers toute l'entrée du port?

L'hon. M. Winters: On entend maintenir le brise-lames de façon à répondre aux besoins. On ne prévoit pas de le prolonger. Nous voulons utiliser cette année de la pierre de revêtement pour réparer l'extérieur et le dessus d'une petite partie du brise-lames. Nous avons reçu des soumissions pour cet ouvrage et un contrat sera accordé. Nous croyons que les travaux se feront prochainement.

M. Bell: Une question à propos de la façon de procéder au ministère des Travaux publics, dans le cas, par exemple, des réparations à un brise-lames. Il y a un crédit de \$25,000. Le contrat accordé comportera-t-il ce montant et y aura-t-il une date pour l'achèvement des travaux? Si je demande cela, c'est parce que les députés sont sans cesse importunés par des appels téléphoniques. Environ une fois par semaine, on voit un camion s'en aller avec une charge de gravier. Tout le monde se demande où il va et quel est l'entrepreneur qui a obtenu une autre petite faveur du Gouvernement. Je me demande si le ministre pourrait dire ce qui se fait à cet égard, car personne ne sait ce qui se passe. Si une déclaration générale précisait qu'un contrat a été octroyé, en en donnant la date et le nom de l'entrepreneur, je suis certain alors qu'une meilleure entente en résulterait, et je suis convaincu que cela épargnerait bien des soucis aux députés intéressés.

L'hon. M. Winters: Monsieur le président, il est d'usage de faire des appels d'offres et d'octroyer un contrat à la suite d'appels d'offres publics. Le ministère publie maintenant chaque mois la liste des contrats qu'il accorde, de sorte que le public est tenu au courant et la plupart des contrats que nous octroyons, sinon tous, comportent une date limite. L'ensemble de l'affaire fait par conséquent l'objet d'un avis public.

M. Bell: D'une façon générale, quel chiffre considère-t-on assez élevé pour qu'il fasse l'objet d'une déclaration officielle? Je sais qu'on effectue un grand nombre de petits travaux de réparations, qu'il n'est pas nécessaire de mentionner officiellement, mais une somme de \$5,000 ou \$10,000 serait-elle trop faible pour faire l'objet d'une déclaration?

L'hon. M. Winters: Oui. Nous n'annonçons pas habituellement les adjudications publiques, parce qu'il y en a un trop grand nombre. Je ne crois pas que le public en général s'y intéresse. De fait, nous avons constaté que le public ne s'intéresse pas beaucoup aux listes que nous publions chaque mois. Cependant, les dépenses de moins de \$25,000 ne figurent pas dans les listes générales des contrats adjugés.